

Vous vous êtes inscrit sur notre site internet pour bénéficier d'une **intervention contre les chenilles processionnaires du chêne ou le bombyx cul-brun à votre domicile**, dans le cadre de la lutte collective organisée par **POLLENIZ**.

Le traitement se fait par pulvérisation de Bacille de Thuringe, depuis le sol, à l'aide de pulvérisateurs arboricoles ou hyperbares. Il s'agit d'une lutte biologique, la matière active est sans danger pour l'Homme, les animaux et l'environnement. Elle ne détruit que les chenilles quand elles l'ingèrent en même temps que le feuillage.

Afin de suivre le cycle de développement des chenilles, les traitements se dérouleront entre avril et juin. Vous serez prévenu(e), par courriel ou par courrier postal de la semaine prévisionnelle d'intervention quelques jours avant.

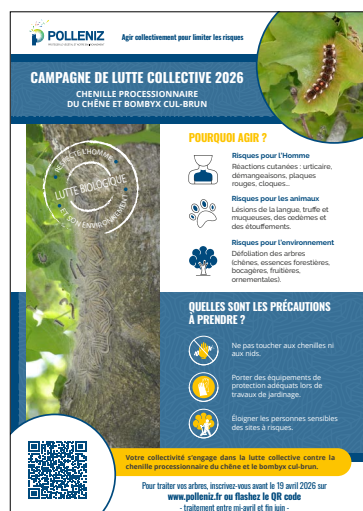
Votre présence lors du passage de notre agent n'est pas impérative, vous devrez, dans ce cas, laisser votre propriété accessible. Lors de la pulvérisation des arbres, un dépôt de produit non toxique peut avoir lieu sous et à proximité des zones traitées, ainsi que la dispersion de poils urticants, ce qui pourrait occasionner des réactions allergiques en cas d'exposition. Aussi, afin que l'intervention puisse avoir lieu, il faut impérativement :

- Bâcher votre piscine ou couvrir tout point d'eau,
- Retirer niche et gamelles si vos animaux vivent à l'extérieur,
- Ranger ou bâcher les jeux d'enfants (toboggan, cabane, jouets en plastique...),
- Protéger ou ranger le mobilier de jardin (parasol, chaises, table, tapis, chaise-longue...),
- Vous tenir à l'écart des zones traitées lors de l'intervention et ne pas y pénétrer dans les 6 heures qui suivent.

Si toutes ces précautions ne sont pas prises, l'intervention du technicien ne pourra avoir lieu. Après le traitement des arbres, un avis d'intervention vous sera remis ou, en cas d'absence, déposé dans votre boîte aux lettres. Si le traitement n'a pas pu être réalisé, un avis de non-intervention en précisera la raison. Vous n'avez rien à régler au technicien, la facture vous sera adressée ultérieurement.

ATTENTION : pour que l'application de Bacille de Thuringe garde toute l'efficacité souhaitée, elle ne peut pas être réalisée en cas de pluie (lessivage de la substance active) ou de vent fort. En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement de vos arbres sera reprogrammé.

CETTE LUTTE CONCERNE UNIQUEMENT LA PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE ET LE BOMBYX CUL-BRUN. AUCUN TRAITEMENT CONTRE LA PROCESSIONNAIRE DU PIN NE SERA EFFECTUÉ SUR CETTE PÉRIODE (INSCRIPTIONS EN JUIN).



CAMPAGNE DE LUTTE COLLECTIVE 2026
CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE ET BOMBYX CUL-BRUN

POURQUOI AGIR ?

- Risques pour l'Homme**
Réactions cutanées : urticaire, démangeaisons, plaques rouges, cloques.
- Risques pour les animaux**
Lésions de la langue, truffe et muqueuses, des œdèmes et des étouffements.
- Risques pour l'environnement**
Défoliation des arbres (chênes, essences forestières, bocagères, fruitières, ornementales).

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

- Ne pas toucher aux chenilles ni aux nids.
- Porter des équipements de protection adéquats lors de travaux de jardinage.
- Éloigner les personnes sensibles des sites à risques.

Vous collectez votre traitement dans la lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul-brun.

Pour traiter vos arbres, inscrivez-vous avant le 18 avril 2026 sur www.polleniz.fr ou flashez le QR code - traitement entre mi-avril et fin juin -

LES TARIFS 2026 (hors montant de l'adhésion)

Forfait pour traitement biologique de 1 à 5 arbres	96,00 €
Forfait pour traitement biologique de 6 à 10 arbres	139,50 €
Forfait pour traitement biologique de 11 à 15 arbres	185,00 €
Forfait pour traitement biologique de 16 à 20 arbres	245,00 €
Forfait pour traitement biologique de 21 à 25 arbres	315,00 €
Forfait pour traitement biologique de 26 à 30 arbres	375,00 €
Forfait pour traitement biologique de 31 à 35 arbres	440,00 €
Forfait pour traitement biologique de 36 à 40 arbres	499,50 €
Forfait pour traitement biologique de 41 à 45 arbres	560,00 €
Forfait pour traitement biologique de 46 à 50 arbres	630,00 €
Au-delà de 50 arbres	Sur devis

Pour plus d'informations sur la lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul-brun en Pays de la Loire et les méthodes alternatives de lutte, rendez-vous sur :

WWW.POLLENIZ.FR

ou flashez directement ce QR code :



Siège social : Veillage du Bois de la Noue - Bâtiment B, 44 360 Saint-Étienne-de-Montluc • 02 55 11 44 34 • polleniz@polleniz.fr • www.polleniz.fr

POLLENIZ • Maine-et-Loire

1 bis Avenue du Bois l'abbé
49070 BEAUCOUZÉ
polleniz49@polleniz.fr
02 41 36 76 21

POLLENIZ • Loire-Atlantique

4 Impasse Sophie Germain
44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
polleniz44@polleniz.fr
02 40 36 83 03

POLLENIZ • Sarthe

942 Route du Mans
72510 REQUEIL
polleniz72@polleniz.fr
02 43 85 28 65

POLLENIZ • Mayenne

17 Boulevard des Manouvriers
53810 CHANGÉ
polleniz53@polleniz.fr
02 43 56 12 40

POLLENIZ • Vendée

Allée des Druides
85004 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
polleniz85@polleniz.fr
02 51 47 70 61